

ASSURANCE VIE DE BASE

VOUS AVEZ DROIT À :

- des taux réduits si vous êtes en bonne santé
- des options pour adapter votre couverture à vos besoins
- une couverture allant jusqu'à 4 millions \$

Vous aide
à protéger
l'avenir de vos
proches et
de votre cabinet

Pourquoi investir dans une assurance vie?

Une assurance vie peut vous aider à protéger ce qui vous est le plus cher, vos proches et votre cabinet, pour réduire le stress et combler des besoins futurs.

Comment
l'assurance vie
peut-elle vous
être utile?

Pour aider vos proches à payer :

- les factures
- l'impôt
- les frais funéraires
- les frais d'études postsecondaires
- les paiements hypothécaires et les frais de subsistance

Pour protéger votre cabinet dans les situations suivantes :

- rachat d'un partenaire
- compenser des pertes financières
- assurance sur la tête d'une personne clé
- convention de rachat de parts d'associés

L'assurance vie du CDSPI a été créée spécialement pour les dentistes

Le CDSPI offre trois avantages exclusifs aux membres de la communauté dentaire :

1. Faites une demande sans examen médical

Si vous avez 50 ans ou moins, vous pouvez souscrire une assurance vie de base allant jusqu'à 1 million \$ sans devoir subir d'examen médical.¹

2. Saines habitudes récompensées

Les dentistes en très bonne santé qui maintiennent un mode de vie sain peuvent bénéficier des taux de primes préférentiels **Avantage Atout**.

3. Une protection accrue vous fait économiser davantage

Une fois que vous êtes admissible aux taux préférentiels, vous pouvez économiser davantage sur les primes quand vous souscrivez un capital assuré plus élevé.

Capital assuré		Réduction de prime (%)	
De	à	Avantage Atout	Santé Atout et taux de base
300 000 \$	499 999 \$	15 %	0 %
500 000 \$	999 999 \$	20 %	5 %
1 000 000 \$	1 499 999 \$	25 %	10 %
1 500 000 \$	4 000 000 \$	27,5 %	15 %

¹ Manuvie se réserve le droit, au besoin, d'exiger un examen médical.

Comment
puis-je
bénéficier des
taux **Avantage
Atout**?

Vous devez satisfaire à tous les critères suivants :

- vous avez moins de 70 ans;
- vous ne prévoyez pas ou n'avez pas été conseillé de consulter un médecin ou un spécialiste ni subir un examen diagnostique ou une chirurgie (excluant des examens médicaux de routine);
- vous n'avez fait usage d'aucun produit du tabac ou produit de désaccoutumance au tabac au cours des 12 derniers mois;
- vous ne vous êtes pas vu refuser une assurance vie ni offrir une assurance vie modifiée au cours des cinq dernières années;
- vous n'avez pas été traité pour cancer, maladie coronarienne, accident cérébrovasculaire, diabète, trouble des poumons, du foie ou des reins, infection par le VIH, sida ou tout autre problème médical au cours des cinq dernière années;
- vous n'avez fait usage d'aucune forme de drogue illicite ou n'avez pas subi ou été conseillé de subir un traitement pour réduire votre consommation d'alcool ou votre usage de drogue au cours des cinq dernières années.

L'assurance vie est offerte par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie).

Manuvie est investie de l'autorité d'accepter ou de refuser la couverture d'assurance en fonction des règles de santé. Les détails, modalités et exclusions sont précisés dans les polices d'assurance afférentes aux contrats.

Adaptez votre couverture à vos besoins

Voici deux moyens de bonifier votre couverture grâce aux avantages suivants :

1 Aucune prime à payer en cas d'invalidité totale

Avec l'option d'**exonération des primes**, si vous êtes entièrement invalide pendant six mois ou plus, vous n'avez aucune prime d'assurance vie à payer. En outre, toutes les primes payées pendant les six premiers mois vous seront remboursées. Pour avoir droit à cette option, vous devez avoir moins de 65 ans.

Quand suis-je réputé être totalement invalide?

Si, par suite de maladie ou de blessure, vous êtes incapable d'exercer une activité professionnelle rémunérée, vous n'avez pas d'emploi rémunéré dans n'importe quelle profession et vous êtes régulièrement suivi par un médecin. L'invalidité totale doit commencer avant le 1^{er} janvier qui suit votre 65^e anniversaire de naissance.

2 Augmentez votre capital assuré quel que soit votre état de santé

Si vous avez moins de 50 ans, vous pouvez ajouter l'option **Garantie d'assurance (GA)** qui vous permet de majorer votre couverture d'un montant allant jusqu'à 50 000 \$ à des moments futurs précis, et ce, sans autre preuve de bonne santé. Vous devez avoir moins de 50 ans pour demander cette option et moins de 51 ans pour l'appliquer.

Quand puis-je augmenter mon capital assuré en vertu de l'option Garantie d'assurance?

Dans les 60 jours qui suivent l'un des événements suivants :

- à votre mariage ou lorsque vous vivez en union de fait depuis au moins deux ans;
- à la date de naissance ou d'adoption d'un enfant ;
- lorsque vous aurez 25, 30, 35, 40, 45 et 50 ans.

Pour exercer cette option, vous devez pratiquer activement la dentisterie, être âgé de moins de 51 ans et non en période d'invalidité. Si vous êtes en congé de maternité ou parental, vous pouvez avoir une période prolongée, au-delà de 60 ans.

Et votre taux de prime peut être garanti à vie!

Si vous avez moins de 70 ans, vous pouvez transformer votre assurance vie de base en **assurance vie Temporaire 100** sans devoir subir d'examen médical. Ainsi, vous aurez une assurance sans interruption à un taux de prime garanti.

L'assurance vie Temporaire 100, comment ça marche?

Vous payez la même prime garantie jusqu'à l'âge de 100 ans, cette assurance étant la solution idéale pour la planification successorale. Après l'âge de 100 ans, il n'y a aucune prime à payer.

Prime annuelle (GA)

	Taux de non-fumeur*	Taux de fumeur
Femme	11,45 \$	14,31 \$
Homme	20,99 \$	26,72 \$

Admissibilité

Vous êtes admissible à l'assurance vie de base si :

- vous avez moins de 70 ans;
- vous êtes un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada; et
- vous êtes un dentiste autorisé à exercer au Canada et membre de l'Association dentaire canadienne ou d'une association dentaire provinciale ou territoriale participante (au Québec, seuls les membres de l'ADC sont admissibles); ou
- vous êtes un étudiant de premier cycle à temps plein ou un diplômé d'une faculté de médecine dentaire canadienne; ou
- vous êtes un employé à temps plein d'un organisme dentaire ou d'une association dentaire participante.

Le nom Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence. © 2018 La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Tous droits réservés. Manuvie, C.P. 670, Succursale postale Waterloo, Waterloo, ON N2J 4B8.

Les taxes provinciales ou territoriales, s'il y a lieu, en vertu des lois provinciales, sont en supplément.

La couverture est offerte par tranche de 25 000 \$. Minimum de 50 000 \$, sauf pour les taux spéciaux *Avantage Atout* dont la couverture minimum est de 100 000 \$. Maximum de 4 000 000 \$ de couverture totale par assuré. *Bénéficiez d'une réduction de prime sur les montants de couverture plus élevés.*

Avantage Atout – Primes annuelles par tranche de 25 000 \$ du capital assuré

ÂGE AU 1 ^{ER} JANVIER	HOMME NON-FUMEUR*				FEMME NON-FUMEUSE*			
	TAUX AVANTAGE ATOUT		TAUX SPÉCIAUX AVANTAGE ATOUT		TAUX AVANTAGE ATOUT		TAUX SPÉCIAUX AVANTAGE ATOUT	
	Vie	Exonération des primes	Vie	Exonération des primes	Vie	Exonération des primes	Vie	Exonération des primes
Moins de 25 ans	17,76 \$	0,72 \$	15,83 \$	0,64 \$	9,85 \$	0,39 \$	9,12 \$	0,36 \$
25 - 29	18,18	0,73	16,19	0,65	10,63	0,43	9,87	0,39
30 - 34	18,52	0,76	16,48	0,67	12,56	0,50	11,23	0,44
35 - 39	20,12	0,81	17,24	0,69	14,06	0,57	12,59	0,52
40 - 44	22,75	0,92	20,06	0,81	16,96	0,85	14,59	0,74
45 - 49	32,43	1,31	29,32	1,17	23,76	1,19	20,33	1,02
50 - 54	45,95	3,20	38,93	2,71	32,43	2,61	27,66	2,22
55 - 59	64,26	4,50	61,21	4,29	48,31	3,86	43,00	3,44
60 - 64	113,13	11,31	100,32	10,03	81,20	8,13	67,89	6,79
65 - 69	210,57	s.o.	183,95	s.o.	145,03	s.o.	124,15	s.o.
70 - 74	441,18	s.o.	365,11	s.o.	264,32	s.o.	223,60	s.o.
75 - 79	1 835,58	s.o.	1 687,90	s.o.	888,03	s.o.	816,58	s.o.
80 - 84	3 517,62	s.o.	3 280,84	s.o.	1 734,64	s.o.	1 607,45	s.o.

Santé Atout – Primes annuelles par tranche de 25 000 \$ du capital assuré

ÂGE AU 1 ^{ER} JANVIER	HOMME NON-FUMEUR*				FEMME NON-FUMEUSE*			
	TAUX SANTÉ ATOUT		TAUX SPÉCIAUX SANTÉ ATOUT		TAUX SANTÉ ATOUT		TAUX SPÉCIAUX SANTÉ ATOUT	
	Vie	Exonération des primes	Vie	Exonération des primes	Vie	Exonération des primes	Vie	Exonération des primes
Moins de 25 ans	18,70 \$	0,76 \$	17,12 \$	0,69 \$	10,94 \$	0,43 \$	10,13 \$	0,40 \$
25 - 29	20,20	0,81	18,50	0,74	11,81	0,48	10,97	0,43
30 - 34	20,58	0,84	18,83	0,76	17,94	0,71	16,63	0,66
35 - 39	25,15	1,01	22,98	0,91	20,10	0,81	18,65	0,76
40 - 44	32,50	1,31	29,70	1,19	24,24	1,21	22,45	1,14
45 - 49	46,34	1,87	41,88	1,67	33,95	1,70	31,27	1,57
50 - 54	65,64	4,58	59,88	4,17	46,34	3,72	42,57	3,42
55 - 59	91,80	6,43	84,43	5,92	62,33	4,98	57,33	4,58
60 - 64	161,62	16,16	148,63	14,86	98,43	9,86	90,52	9,05
65 - 69	421,14	s.o.	387,25	s.o.	200,03	s.o.	183,94	s.o.
70 - 74	882,34	s.o.	811,35	s.o.	422,91	s.o.	388,87	s.o.
75 - 79	1 835,58	s.o.	1 687,90	s.o.	888,03	s.o.	816,58	s.o.
80 - 84	3 517,62	s.o.	3 280,84	s.o.	1 734,64	s.o.	1 607,45	s.o.

Taux de base – Primes annuelles par tranche de 25 000 \$ du capital assuré

ÂGE AU 1 ^{ER} JANVIER	HOMME NON-FUMEUR*				FEMME NON-FUMEUSE*			
	TAUX DE BASE		TAUX DE BASE		TAUX DE BASE		TAUX DE BASE	
	Vie	Exonération des primes	Vie	Exonération des primes	Vie	Exonération des primes	Vie	Exonération des primes
Moins de 25 ans	26,26 \$	1,06 \$	19,67 \$	0,79 \$	13,14 \$	0,54 \$	11,28 \$	0,45 \$
25 - 29	29,86	1,19	21,26	0,86	14,94	0,61	12,16	0,48
30 - 34	32,84	1,31	21,89	0,89	25,25	1,01	18,70	0,76
35 - 39	41,46	1,67	27,05	1,09	32,08	1,29	20,93	0,84
40 - 44	58,62	2,35	34,96	1,39	40,62	2,05	25,53	1,29
45 - 49	94,96	3,82	55,81	2,25	70,29	3,52	38,12	1,92
50 - 54	148,70	10,42	82,02	5,74	104,51	8,37	53,86	4,30
55 - 59	187,54	13,12	105,53	7,39	123,07	9,86	71,66	5,74
60 - 64	297,07	29,70	185,76	18,58	173,74	17,39	113,14	11,33
65 - 69	701,25	s.o.	484,08	s.o.	318,75	s.o.	229,93	s.o.
70 - 74	1 408,28	s.o.	1 014,19	s.o.	651,99	s.o.	486,10	s.o.
75 - 79	2 815,92	s.o.	2 109,86	s.o.	1 309,71	s.o.	1 020,73	s.o.
80 - 84	4 591,41	s.o.	4 043,24	s.o.	2 135,51	s.o.	1 993,82	s.o.

* Vous n'avez fait usage d'aucun produit de tabac ou produit de désaccoutumance au tabac au cours des 12 derniers mois. L'approbation des taux pour non-fumeurs relève de votre état de fumeur ou non-fumeur, ou de votre état de santé global.